

M. Cousineau: J'en remercie le député. Il m'a en effet donné un drapeau. Certains Québécois s'en réjouissent.

M. Baker (Nepean-Carleton): Tant mieux, je m'en réjouis moi aussi.

M. Cousineau: Ce n'est peut-être pas pour les mêmes raisons.

[Français]

Le 7 septembre 1982, c'était la première pelletée de terre sur la rue Marengère à Pointe-Gatineau. Voici un communiqué de presse de la Société d'habitation du Québec, et je cite:

Visite de chantier d'un projet d'habitation situé rue Marengère à Gatineau, circonscription de Chapleau. 48 logements sont mis à la disposition des familles à faible revenu au coût de \$2,225,000.

M. Bernard Landry, ministre, était accompagné de M. Michel Gratton, député de Gatineau, de M. Kehoe, député de Chapleau, du maire, M. John R. Luck et de M. Michel Séguin, conseiller et responsable de l'Office municipal de l'habitation aux yeux des autres échelons. Pourtant, j'étais présent, car je me suis trompé avec la pelletée de terre, j'ai pris une «roche» à la place et j'ai eu de la difficulté.

Une voix: C'est toi qui payais, à part cela!

M. Cousineau: C'est moi qui payais à part cela. Monsieur le Président, qu'on me permette de signaler ceci. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a participé à ce projet en accordant un prêt assuré de \$2,224,800, \$2,500,000 en chiffres ronds, montant qui représente 100 p. 100 du coût total du projet. De plus, la Société canadienne d'hypothèques et de logement fournira une subvention annuelle de plus de \$306,463. C'est-à-dire que le gouvernement canadien paie de 72 à 75 p. 100 du déficit opérationnel à la fin de l'année, parce qu'il ne faudrait pas que je dise 75 p. 100 alors que ce sont peut-être 72 p. 100 de façon à me faire traiter de menteur par mes adversaires séparatistes et le reste des 28 ou des 25 p. 100 est partagé entre la municipalité de Gatineau et le gouvernement provincial.

Mais il reste que dans toutes les annonces, et je ne me suis pas informé auprès de mes autres collègues du Québec, c'est toujours la même rengaine, savoir Société d'habitation du Québec écrit en caractères d'à peu près six ou huit pouces, et «avec la participation de la ville de Gatineau, et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement», écrit en caractères d'à peu près trois quarts de pouce ou un pouce. Et pourquoi? C'est la même chose pour nos édifices où les gens, malheureusement, aujourd'hui, à cause de la récession économique, sont obligés d'aller non pas quêter, mais d'aller chercher de l'argent, ce qu'on appelle le service social où il y a le drapeau du Québec, mais il reste que tous les fonds provenant de ce ministère-là sont payés à 50 p. 100 par le gouvernement fédéral, i.e. par la province de l'Ontario, le Manitoba et les autres provinces, mais on ne veut pas dire que le gouvernement fédéral apporte une certaine contribution.

Prêts aux petites entreprises—Loi

Si je parle de choses qui sont un peu en dehors du sujet, c'est pour dire que lorsque le ministre Biron, responsable de l'Industrie, s'amène et dit qu'il a aidé nombre d'entreprises, qu'il a consacré X sommes d'argent pour aider les petites entreprises, je dis alors à la population du Québec de vérifier avant de répéter ses paroles parce que quelquefois ce sont des demi-vérités, je ne dirai pas qu'il raconte des mensonges, mais il lui arrive parfois de sauter la clôture et de ne pas dire toujours la vérité.

Alors, monsieur le Président, pour en revenir à la loi que nous voulons adopter aujourd'hui, je dirai qu'en plus de rejoindre toutes les régions du Canada, le programme a permis d'accorder de l'aide à tout un éventail d'entreprises. Les statistiques de 1982 indiquent que les entreprises de services ont représenté 40.3 p. 100 du total des prêts, suivies des entreprises de vente au détail avec 24.9 p. 100, des entreprises manufacturières avec 11.4 p. 100, des entreprises de construction avec 9.4, des entreprises de transport avec 9.8, 4.2 p. 100 des prêts ont été attribués à d'autres entreprises dans le domaine des communications et de la vente en gros.

Au début, seules les banques à charte étaient admissibles comme prêteurs en vertu du programme. Au cours des années, d'autres prêteurs se sont ajoutés; aujourd'hui en plus des banques, les compagnies de fiducie, les sociétés hypothécaires et les caisses d'épargne, ainsi que des centaines de sociétés de crédit, des caisses populaires, et des succursales du réseau de l'Alberta consentent également des prêts. Le nombre et le montant des prêts consentis en 1981 et 1982 démontrent combien ce programme est important pour la petite entreprise, et quoi qu'en dise encore une fois le ministre Biron, le ministre séparatiste, le ministre de l'Industrie du gouvernement du Québec, en 1977, seulement 4,894 prêts représentant un total de 96 millions de dollars ont été accordés; en 1981, ce nombre avait atteint 17,378, pour un total de 516 millions de dollars, et les chiffres préliminaires de 1982 sont presque identiques, 16,843 prêts pour une somme légèrement inférieure, soit 435 millions de dollars. Ces chiffres témoignent de l'importance du projet de loi visant à modifier la loi sur laquelle nous nous penchons aujourd'hui.

Voilà pourquoi je conclus par ces paroles, monsieur le Président, parce que je serais encore tenté de parler du ministre Biron mais, à mon avis, on en a assez entendu parler aujourd'hui, car parfois cela fait mal au cœur de voir qu'un Québécois, de la même souche, essaie de bourrer la population; mais pour la gouverne des petites entreprises, j'ai écouté mon bon ami du Nord, je ne suis pas trop certain du nom de sa circonscription, dire qu'il fallait penser aux petites entreprises. Eh bien, on pense à ces choses aujourd'hui, et il y a longtemps que l'on voulait que ce projet de loi soit adopté. J'espère donc que mes collègues de l'opposition se feront un devoir de démontrer à la population que ce projet de loi va réellement l'aider, et j'invite aussi les députés du Nouveau parti démocratique à adopter ce projet de loi à toutes ses étapes cet après-midi, de façon que l'on puisse dire que le 31 mars, cela n'arrête pas mais continue pour une autre période de deux ans.